

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION

N° 08-262

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –
Réserve Naturelle Régionale**

Réunion du VENDREDI 18 AVRIL 2008

Réunie le vendredi 18 avril 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, BIHEL, AMELINE, BASSOT, M. DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de créer la Réserve Naturelle Régionale des anciennes carrières d'Orival sur la commune d'Amblie ;
- d'en approuver les limites, la durée de classement, les modalités de gestion et les mesures de protection détaillées dans l'annexe 1, sur la base scientifique présentée en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Didier LAUGA